

RAPPORT

Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales Groupe de travail 1 – Ouest de l’Ecosse (CIEM Vb et VI)

Manchester, mardi 11 mars 2008
14h00-17h30.

1. Accueil

Le Président de séance a accueilli Kristel Adriaenssens au nom de tous les membres du GT1 en tant que nouveau membre du Secrétariat du CCREOS.

L'ordre du jour et le procès verbal de la dernière réunion du GT1 (Bruxelles, 31 octobre 2007) ont été officiellement adoptés.

2. Examen de la réponse de la CE à la recommandation du CCREOS relative aux opportunités de pêche pour 2008

Le groupe de travail a exprimé des commentaires et convenu d’actions en ce qui concerne les stocks spécifiques suivants:

- Cabillaud: L’industrie de la pêche a exprimé sa discordance avec la recommandation de la Commission pour la diminution/mise en place d’un TAC inférieur et de quotas basés sur les rejets institutionnels plutôt que sur la protection ou la durabilité réelle des stocks.

→ ACTION: Demander davantage de soutien de la part de la Commission et essayer de travailler ou de proposer des recommandations/une influence à un stade plus précoce de la procédure en tenant compte du nouveau planning de recommandations scientifiques et d’évaluation des stocks prévu pour 2008 (anticipation)

- Eglefin de Rockall: la recommandation de la Commission relative au plan de gestion a été jugée satisfaisante dans l’ensemble.

→ ACTION: Envoyer un nouveau courrier à la CE lui demandant d’organiser une réunion avec les représentant de la flottille russe en vue de surmonter leur manque d’engagement dans le plan de gestion.

- Lotte: Les membres ont exprimé leur préoccupation au sujet de la réduction de la lotte et de la cardine en zone VI, et ils craignent que la CE ne poursuive cette tendance en appliquant strictement une approche préventive en raison de l’incertitude des données. Ian Gatt informe le groupe des résultats des trois études réalisées ces dernières années et de l’imminence d’une décision d’entreprendre de nouvelles études en 2008.

- Cardine: Préoccupations similaires à celles de la lotte (données insuffisantes, approche préventive ...), identification d’un problème à propos du nouveau règlement relatif à une limite des prises accessoires à 5%.

- Merlan:

→ ACTION: Demander conseil et travailler à l’amélioration de la sélectivité et des mesures techniques de conservation.

- Points associés à d'autres espèces: Certains membres demandent la possibilité de traiter du problème des prises accessoires de 5% pour la pêche à l'aiguillat. Le secrétariat précise que ce point devait au départ être traité exclusivement par le GT4 (Mer d'Irlande) mais qu'en raison de sa pertinence pour tous les GT il sera traité ici comme une question horizontale.

- Données sous-utilisées et stocks insuffisants: Il a été conclu qu'il y a un problème de communication et de malentendu entre les CCR et la Commission à ce sujet

→ ACTION: Améliorer la communication avec la CE à ce sujet, par le biais des groupes de discussion, de réunions informelles et d'échange de courriers.

ACTION GENERALE: Résumer toutes les conclusions relatives à la réponse de la CE dans un courrier devant être envoyé à la Commission, après l'approbation ou l'adoption par le Comité exécutif. Réexaminer la question des rejets en soumettant une proposition à la CE sur des mesures spécifiques ciblant la réduction des rejets, en rassemblant des études et en soutenant des essais de sélectivité en coordination avec les états membres avec des projets en cours.

3. Développement des plans d'évitement du Cabillaud en zone VI:

- Examen des rapports et des actions du groupe de discussion: Le Président de séance a précisé que l'objectif principal de ce groupe de discussion est de mettre au point et de rédiger un plan d'évitement du cabillaud concret en vue d'une mise en oeuvre. Ce résultat n'a pas été obtenu pour de multiples raisons, la plus importante étant le manque de mesures d'incitation offertes aux pêcheurs par la Commission dans le cadre du règlement en vigueur relatif aux TAC et Quotas, le manque de proposition d'autres mesures d'incitation (telles que des jours en mer supplémentaires ...) du Point 12 de l'Annexe IIa du règlement relatif aux TAC & Quota pour passer à cette initiative alternative.

Victor Badiola, s'exprimant au nom de l'industrie de la pêche espagnole, demande une clarification sur l'étendue de la mise en oeuvre de ce plan tel qu'il est présenté dans le rapport rédigé par Dominic Rihan et débattu au cours de la réunion du Groupe de discussion. Il rappelle que les chalutiers espagnols n'ont jamais ciblé le cabillaud ni capturé de prises accessoires de cette espèce et qu'en conséquence ils ne devraient pas être liés à des mesures adoptées dans le cadre du PEC. Il indique sa réticence et désapprouve le concept des fermetures en temps réel telles qu'elles sont indiquées dans le document de Dominic car il estime qu'elles pourraient être éventuellement adoptées en se basant sur des décisions politiques plutôt que scientifiques et qu'elles pourraient s'avérer incompatibles avec les règlements en vigueur de la CE. Il réaffirme que la délégation espagnole n'apportera pas son soutien aux fermetures en temps réel et ne se laissera pas affecter par ces dernières.

Le Président de séance et les représentants de l'industrie des autres états membres (Royaume-Uni, Irlande, France) précisent que le PEC est une initiative bénévole initiée par l'industrie et pensent qu'elle ne doit pas être considérée comme un élément de conflit mais comme la possibilité de continuer de mettre en place une culture de confiance et de coopération "en toute bonne foi" entre tous membres du CCREOS afin de faciliter la reconstitution du stock et la diminution de la mortalité du cabillaud due à la pêche. Ils ne conçoivent pas les fermetures en temps réel comme un danger potentiel et ne pensent pas non plus qu'elles vont à l'encontre des règlements de la CE dans la mesure où elles suivent une procédure prédéfinie stricte et sont basées sur de solides éléments scientifiques avant d'être adoptées et mises en place, comme c'est le cas pour les initiatives actuelles en vigueur en mer du Nord et dans les eaux de l'Ouest de l'Ecosse.

En outre, ils concluent que les bateaux qui ne capturent pas de cabillaud, en raison de leurs activités de pêche et des espèces ciblées, ne seront pas affectés par ces plans. Le président de séance invite la délégation espagnole à contacter l'administration écossaise pour obtenir de plus amples renseignements concernant les projets pilotes écossais sur les fermetures en temps réel.

Le président du CCREOS soutient expressément le développement futur de ces PEC et suggère que nous recherchions des sources différentes de motivation si la Commission Européenne n'en propose pas d'autres (ex. sponsorat et financement provenant de l'industrie de la pêche), afin de garantir sa viabilité et sa cohérence.

→ ACTIONS:

- Demander des recommandations techniques pertinentes en vue de mettre au point un premier programme pilote de Plans d'évitement du cabillaud pour 6 bateaux (2 par pays pour la France, l'Écosse, le Royaume-Uni et l'Irlande) en zone VIa.
- Convenir d'une date de rencontre avec les exploitants de bateaux qui participent à ces projets pilotes pour leur expliquer en détail comment ces essais doivent être réalisés correctement.
- Interpeller la Commission sur la question de proposer une structure de motivation plus efficace.
- Organiser la réunion d'un "mini-groupe" (6 personnes max.) de membres du CCREOS et d'experts techniques et scientifiques pour discuter des progrès accomplis et pour adapter les trois propositions chevauchantes de PEC aux spécifications de chaque bateau individuel participant à ce programme bénévole.
- Supprimer des règlements afin de trouver des moyens supplémentaires de financement de ce type d'initiative hormis les mesures d'incitation existantes de la CE.

4. ZPM et consultation sur les sites côtiers NATURA proposés dans les eaux du Royaume-Uni

Ian Gatt résume les principales conclusions de l'atelier mixte des CCR sur les ZPM qui a eu lieu à Edimbourg les 5 et 6 mars. Il est rappelé que le calendrier est assez clair et que tous les états membres côtiers concernés doivent soumettre leurs sites proposés pour la désignation à la CE avant la fin de cette année. Il est également remarqué que la législation à ce sujet demeure très vague, et en conséquence une approche ascendante doit être suivie afin de répondre aux objectifs en matière de conservation tout en assurant la participation importante des parties prenantes à la procédure de consultation. Afin de mieux comprendre l'ensemble de la procédure, il est recommandé de lire les recommandations de la Commission pour la mise en oeuvre de Natura 2000 dans la PCP. Il est finalement précisé qu'une procédure de passage en revue de ces sites est nécessaire après un certain temps.

→ ACTIONS:

- Compiler toutes les réponses individuelles (une fois qu'elles ont été complétées) envoyées par les membres du CCREOS directement au JNCC, avec tous les documents pertinents (ex. rapport du CSTEP d'octobre 2007).
- Rédiger un courrier adressé au JNCC demandant une prolongation (date limite le 14 mars) afin d'avoir le temps de réunir les arguments convergents provenant des propositions individuelles envoyés par les membres du CCREOS de la part des industries de la pêche nationales.
- Débattre de la possibilité d'adopter une procédure écrite accélérée plus flexible pour soumettre des recommandations adaptées pour les questions clés ayant des délais serrés dans les délais impartis lorsque la qualité de la recommandation est soutenue par de solides preuves scientifiques.

5. Actualisation des propositions de gestion à long terme: Présentation de Ian Napier (NAFC)

Le présentateur donne un résumé global du livret du NAFC Marine Centre intitulé "Examen des informations disponibles sur les stocks de poisson et les pêcheries dans la sous-zone VI (*Ouest de l'Ecosse & Rockall*)", soumis au CCREOS en août 2007 (pour de plus amples renseignements, voir le rapport entier et la présentation sur le site web)

Au cours des discussions, la majorité des membres a estimé que cette étude détaillée est très utile pour définir les pêcheries dans un premier temps de la recherche de plans de gestion à long terme dans un contexte de pêcheries mixtes et de rendement maximum durable, mais elle doit être résumée afin d'identifier clairement les informations critiques pertinentes pour le CCREOS par zone, pêcherie et espèce.

Certains membres ont également demandé du temps pour soumettre leurs observations et corriger certaines inexactitudes factuelles qui ont été détectées dans l'étude avant de la rendre publique.

Enfin, Helen McLachlan a remercié le DEFRA d'avoir financé ce projet et a encouragé les autres états membres à fournir des données et des informations précises à Ian Napier le coordinateur du projet.

→ ACTIONS:

- Mettre en place un délai de deux semaines pour soumettre les corrections en relation à toute inexactitude factuelle qui pourrait éventuellement être détectée dans l'ensemble du rapport.
- Décider de la façon d'entreprendre un résumé de cette étude ne contenant que les données et informations pertinentes pour le CCREOS.
- Définir et convenir précisément des questions que nous le CCREOS souhaitons poser au CIEM et au CSTEP par rapport à ce sujet, afin de passer à l'étape suivante d'adoption d'une approche de gestion. À cet effet, le groupe de discussion du CCREOS sur la collecte des données et le rendement maximum durable qui doit avoir lieu le mercredi 12 mars sera utile pour extraire quelques solutions pertinentes.
- Demander un financement aux administrations des différents états membres afin de développer un autre projet visant à réunir toutes les données pertinentes et de mettre à jour et d'entretenir le livret NAFC.
- Réfléchir à la façon de se connecter au système CIEM de prestation de données et de recommandations par le biais du protocole d'accord entre cet organisme et la Commission Européenne.

6. Propositions et Recommandations à présenter au Comité exécutif

- envoyer un courrier à la Commission incluant toutes les demandes pertinentes concernant les différents stocks en zone Via faites par les membres au point 2 par rapport à la réponse de la CE à la recommandation du CCREOS sur les TAC & Quota pour 2008, sur une base individuelle (espèce par espèce) et en commentant les points d'ordre général tels que la collaboration avec la CE pour l'amélioration de la qualité des données ou la réduction des rejets.
- Fixer une date et un lieu pour un "Mini-groupe" de 6 personnes (membres du CCREOS + scientifiques + experts techniques) en vue d'adapter le PEC à un contexte individuel "bateau par bateau".

- Trouver et identifier les moyens de financer les plans d'évitement du cabillaud afin d'offrir une structure de mesures d'incitation attrayante aux pêcheurs les engageant à participer à cette initiative bénévole.
- Soumettre une lettre au JNCC demandant la prolongation du délai de soumission de notre opinion sur les sites de ZPM proposés dans les eaux côtières du Royaume-Uni.
- Débattre de la possibilité d'adopter une procédure écrite accélérée plus flexible pour soumettre des recommandations pertinentes à propos de certains points prioritaires.
- Rédiger un courrier demandant le financement de projets supplémentaires sur les plans LTM suivant celui du NAFC.

7. Questions diverses

Victor Badiola note qu'il fera une courte présentation sur les fermetures pour la lingue bleue en zone Via au sein du groupe de travail 2, afin d'en discuter au cours de l'examen du groupe de discussion sur les espèces d'eau profonde et d'être ensuite soumise au Comité exécutif comme proposition officielle si les membres du groupe de travail l'acceptent.

La réunion s'est terminée à 17 h.

Mars 2008

Président de séance: Bertie Armstrong (SFF)
Rapporteur: Alexandre Rodríguez
(en l'absence de Mark Ruskell)